



## Table des matières

<i>Faits saillants de l'exercice 2015-2016</i> .....	2
<b>Demandes</b> .....	2
<b>Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</b> .....	2
<b>Application</b> .....	3
Formation sur la LAIPVP .....	3
Consultations auprès des municipalités .....	4
Statistiques de l'exercice 2015-2016 .....	4
<b>Nombre total de demandes officielles par exercice</b> .....	4
<b>Nombre total de demandes reçues par des organismes publics en 2015-2016</b> .....	5
<b>Type de requérants</b> .....	7
<b>Nombre total de demandes officielles traitées en 2015-2016</b> .....	7
<b>Objet des demandes officielles en 2015-2016</b> .....	7
<b>Délai de traitement des demandes officielles examinées en 2015-2016</b> .....	8
<b>Statistiques sur la formation sur la LAIPVP en 2015-2016</b> .....	11

## **Faits saillants de l'exercice 2015-2016**

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (EAI) dépose chaque année à l'Assemblée législative un rapport sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Même s'il n'est pas tenu par la loi de produire ce rapport, le gouvernement se doit de rendre des comptes au public relativement à l'accès à l'information et la protection de la vie privée (AIPVP). Chaque organisme public tient des statistiques sur l'application de la LAIPVP, lesquelles sont ensuite compilées de manière centralisée par le bureau de l'AIPVP de l'EAI.

L'EAI est heureux de déposer le *Rapport annuel 2015-2016 concernant l'application de la LAIPVP*, qui présente un résumé des demandes officielles que les organismes publics ont reçues en vertu de la Loi entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016. Il contient également des renseignements sur les changements notables et les travaux accomplis dans le domaine de l'AIPVP pendant cet exercice.

### **Demandes**

En 2015-2016, les organismes publics ont reçu au total 150 demandes en vertu de la Loi, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette année, les requérants ont reçu une réponse dans les 30 jours suivant la réception de leur demande dans 72 % des cas. La plupart des demandes portaient sur des renseignements personnels.

En 2015-2016, toutes les demandes ont été reçues et traitées en anglais. Cependant, les organismes publics sont prêts à répondre aux demandes dans toutes les langues officielles.

### **Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée**

L'EAI a collaboré avec les organismes publics et le ministère de la Justice pour élaborer des projets de modification du Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, lesquels ont été parachevés et approuvés par le Conseil des ministres le 16 avril 2015.

Pour donner suite à la recommandation de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, les associations municipales d'habitation et les offices municipaux d'habitation ont été ajoutés dans l'annexe A du Règlement. Dans le paragraphe 1(2), la Société d'habitation du Nunavut est désignée comme l'« organisme public » pour les associations municipales d'habitation et les offices municipaux d'habitation, et au paragraphe 1(3), le ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut est désigné « responsable » des associations municipales d'habitation et des offices municipaux d'habitation.

Selon l'alinéa 5(1)a) du Règlement, il est maintenant permis de consentir oralement à la divulgation de renseignements personnels, mais l'organisme public doit consigner par écrit ces consentements et en tenir un registre [paragraphe 5(2)]. A aussi été ajouté au Règlement le paragraphe 5(4), lequel autorise d'autres types de preuves d'identité, comme les permis de conduire provinciaux et territoriaux, les cartes d'assurance-maladie et les cartes d'identité générales de même que les passeports délivrés par un pays à la

personne qui demande la divulgation de ses renseignements personnels ou qui y consent. Cette disposition est particulièrement importante pour les requérants qui ne résident plus au Nunavut.

L'article 7 a été modifié : « le secrétariat du Conseil de gestion financière » a été remplacé par « la division du ministère des Finances fournissant des services de vérification interne », car ce secrétariat n'existe pas au Nunavut.

Selon les modifications, il est maintenant permis d'exiger des droits pour la recherche de renseignements dans un dossier que l'organisme public doit refuser de divulguer. [Sous-alinéa 10(1)a(i) et paragraphe 11(6)]

Dans la version révisée du Règlement, le ministre des Services à la famille est désormais le « responsable » de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions – créée aux termes de la Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions –, et les organismes et organisations qui relèvent du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont été éliminés. [Annexe A]

Le terme « examen » a également été ajouté au point 3 de l'annexe B, autorisant ainsi un organisme public à facturer des droits pour l'examen d'un dossier à des fins de divulgation, et les supports de stockage désuets pour la reproduction des dossiers ont été supprimés. Le point 6 de l'annexe B permet en outre de facturer le coût réel du support et de la reproduction.

Ces modifications fournissent maintenant une orientation claire quant à l'application de la LAIPVP, et assurent la responsabilisation et la transparence du gouvernement quant à ses activités, ainsi que le respect du principe de *Tunnganarniq* en favorisant un bon état d'esprit grâce à l'ouverture et à la transparence.

## **Application**

### **Formation sur la LAIPVP**

Le gouvernement du Nunavut (GN) est résolu à faire appliquer la LAIPVP dans tous les organismes publics. Comme il coordonne toutes les activités liées à l'AIPVP, le bureau de l'AIPVP organise des séances de formation pour les coordonnateurs de l'AIPVP et d'autres employés du GN tout au long de l'année.

En tout, 236 employés du GN ont pris part à des séances de formation officielles sur la LAIPVP cette année. Ces séances sont souvent combinées à des formations sur la gestion des documents ou données dans le cadre des séances d'orientation des nouveaux employés. Les agents de liaison du gouvernement ont également reçu une formation sur les moyens d'aider les membres du public à présenter une demande en vertu de la LAIPVP.

## **Consultations auprès des municipalités**

En 2011, le GN a commencé à consulter activement les municipalités au sujet de leur intégration dans la LAIPVP, notamment au moyen de lettres, de séances de formation et de rencontres avec des cadres municipaux. D'après ces consultations, la majeure partie des municipalités ne seraient pas en mesure de se conformer à la LAIPVP. À la lumière des renseignements recueillis, la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée a appuyé la décision du GN d'assurer d'abord l'intégration des grandes municipalités capables de se conformer.

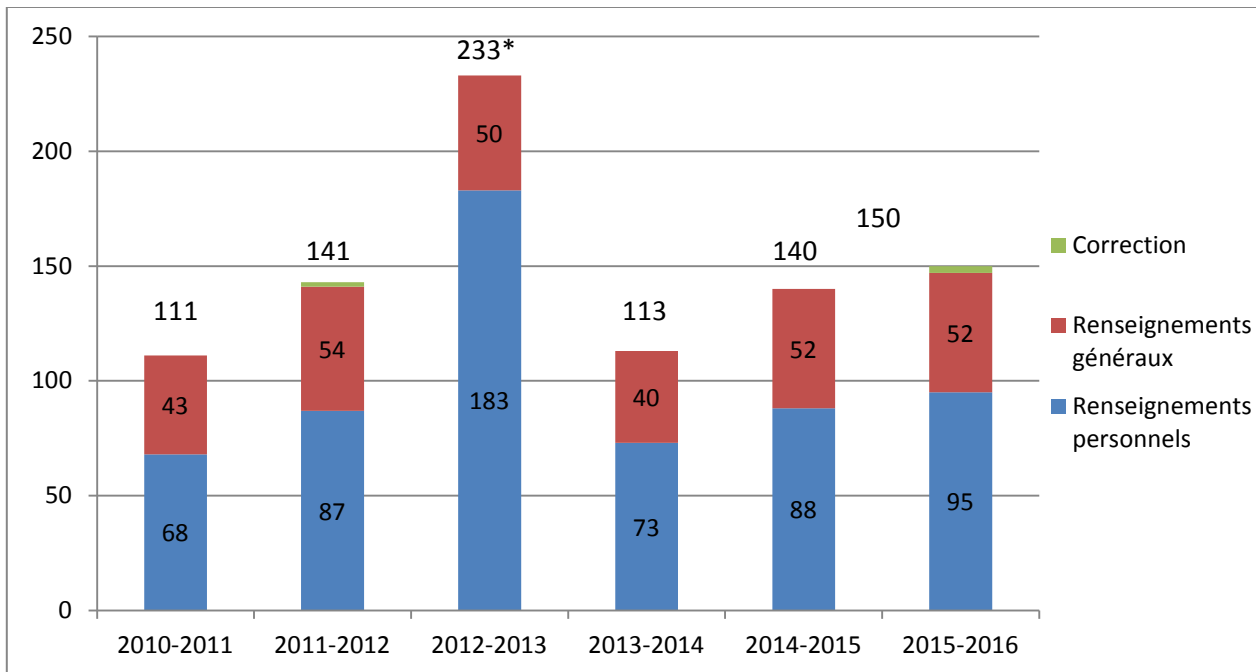
Un échéancier de conformité a été envoyé aux maires et membres du conseil municipal de Rankin Inlet, de Cambridge Bay et d'Iqaluit en 2014. Les municipalités de Rankin Inlet et de Cambridge Bay sont restées les bras ballants, malgré des possibilités de formation et de nouvelles consultations. La Cité d'Iqaluit a quant à elle participé à diverses rencontres et séances de formation, après quoi le maire et les membres du conseil se sont engagés à adopter de leur plein gré les principes d'accès à l'information et de protection de la vie privée de la LAIPVP. Malgré cette réaction positive, la municipalité n'a pas respecté l'échéancier de conformité, ni pris de mesures concrètes pour assurer sa conformité. Comme un nouveau maire et de nouveaux membres du conseil ont été élus en 2015, une lettre visant à renouveler cet engagement leur a été envoyée en mars 2016. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune réponse de la Cité d'Iqaluit n'avait été reçue.

Le GN prend maintenant les mesures nécessaires en vue de créer un cadre législatif adéquat qui assurera la transparence et la responsabilisation de tous les ordres de gouvernement au Nunavut.

## **Statistiques de l'exercice 2015-2016**

### **Nombre total de demandes officielles par exercice**

La majorité des demandes reçues par les organismes publics proviennent de personnes en quête de renseignements personnels détenus par le gouvernement. Il y a eu une hausse globale de 7 % des demandes par rapport à 2014-2015. Trois des demandes visaient à corriger des renseignements personnels.



\* Le nombre de demandes de l'exercice 2012-2013 (233) comprend toutes les demandes examinées en 2012-2013, tandis que pour les autres années, seules les nouvelles demandes reçues durant l'exercice sont comptabilisées. Seulement 218 demandes ont été reçues en 2012-2013.

Il y a eu 10 demandes de tiers présentées par d'autres gouvernements en 2015-2016. Elles ont été traitées comme des demandes non officielles et n'ont donc pas été incluses dans les statistiques de cet exercice.

### **Nombre total de demandes reçues par des organismes publics en 2015-2016**

En 2015-2016, les organismes publics ont reçu au total 150 demandes officielles d'accès à l'information en vertu de la LAIPVP. Le tableau ci-dessous répertorie tous ceux qui ont reçu au moins une demande officielle. Parmi ces organismes, c'est le ministère de la Justice qui a reçu le plus de demandes, soit 19 % de celles-ci. Des 29 demandes reçues par ce ministère, 14 portaient sur le règlement relatif aux pensionnats indiens.

Certains organismes publics n'ont reçu aucune demande en 2015-2016 : la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions, la Commission des normes du travail, la Commission des services juridiques du Nunavut, la Société des alcools du Nunavut, la Commission des licences d'alcool, la Société de développement du Nunavut, le comité des documents publics, le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut, le Comité d'aide aux victimes et le ministère de la Culture et du Patrimoine.

Organisme public	Nombre de demandes	Pourcentage du nombre total de demandes
<b>Ministère des Services communautaires et gouvernementaux</b>	7	5 %
<b>Ministère du Développement économique et des Transports</b>	11	7 %
<b>Ministère de l'Éducation</b>	25	17 %
<b>Ministère de l'Environnement</b>	3	2 %
<b>Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales</b>	8	5 %
<b>Ministère des Services à la famille</b>	13	9 %
<b>Ministère des Finances</b>	21	14 %
<b>Ministère de la Santé</b>	22	15 %
<b>Ministère de la Justice</b>	29	19 %
<b>Collège de l'Arctique du Nunavut</b>	3	2 %
<b>Société de crédit commercial du Nunavut</b>	1	0,7 %
<b>Société d'habitation du Nunavut</b>	3	2 %
<b>Société d'énergie Qulliq</b>	3	2 %
<b>Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs</b>	1	0,7 %
<b>Total</b>	150	100 %*

\*Comme les chiffres ont été arrondis, le pourcentage des demandes totalise 100,4 %.

## Type de requérants

Le type de requérants ayant déposé de nouvelles demandes durant l'exercice 2015-2016 est présenté ci-dessous.

Requérant	Nombre de demandes	Pourcentage du nombre total de demandes
Cabinet d'avocats*	41	27,3 %
Public	93	62,0 %
Médias	9	6,0 %
Entreprise	7	4,7 %
Total	150	100,0 %

\*De ce nombre, 17 demandes portent sur le règlement relatif aux pensionnats indiens.

## Nombre total de demandes officielles traitées en 2015-2016

En 2015-2016, les organismes publics ont reçu au total 150 demandes officielles en vertu de la LAIPVP. Neuf (9) demandes ont été reportées de 2014-2015, portant ainsi le total à 159 demandes officielles examinées en 2015-2016. Les demandes qui étaient encore en traitement le 1<sup>er</sup> avril 2016 ont été reportées à l'exercice 2016-2017.

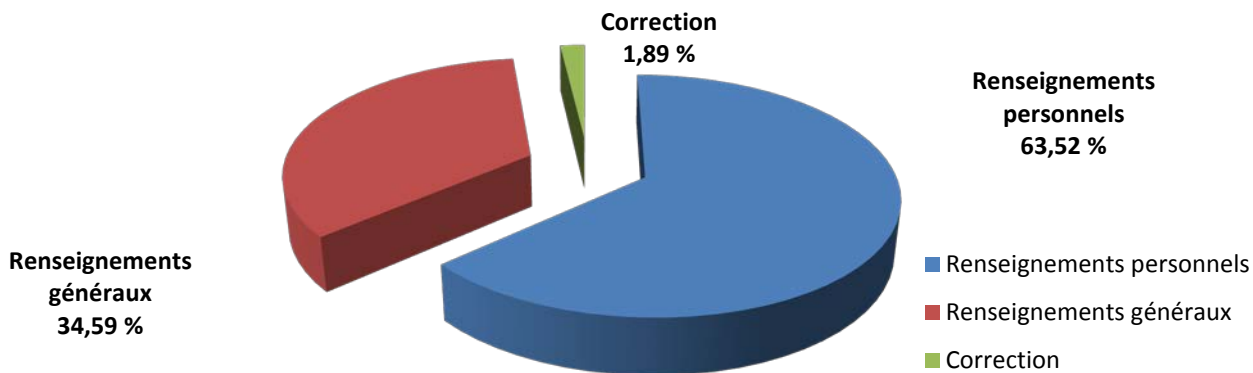
Reportées de 2014-2015	9
Nouvelles demandes en 2015-2016	150
Nombre total de demandes examinées en 2015-2016	159
Demandes traitées en 2015-2016	148
Demandes reportées en date du 31 mars 2016	11

## Objet des demandes officielles en 2015-2016

Des 159 demandes d'accès à l'information examinées durant l'exercice 2015-2016, 55 visaient des renseignements généraux, 101 des renseignements personnels, et 3 la correction de renseignements personnels.



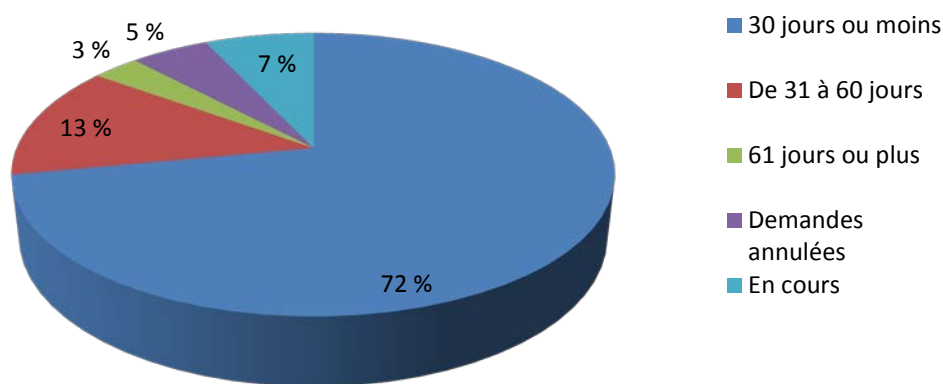
## DEMANDES EN VERTU DE LA LAIPVP EN 2015-2016



## Délai de traitement des demandes officielles examinées en 2015-2016

En vertu de l'article 8 de la LAIPVP, un organisme public doit répondre à une demande officielle d'accès à l'information dans les 30 jours civils suivant la date de réception de la demande. Ce délai de 30 jours peut s'avérer insuffisant en raison de nombreux facteurs, notamment : la complexité de la demande, les avis envoyés aux tiers, le temps nécessaire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou le paiement d'un droit par le requérant, en plus des révisions réalisées par la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée concernant le processus, les frais ou les demandes en révision d'un tiers.

### Délai de traitement



Le graphique ci-dessus indique que 72 % des demandes ont été traitées dans un délai de 30 jours. Pour la plupart des demandes pour lesquelles le délai de 30 jours a été prolongé, des motifs légitimes, précisés dans l'article 11 de la LAIPVP, justifiaient cette prolongation.

Le tableau de la page suivante présente un résumé détaillé des demandes officielles examinées en 2015-2016. Les demandes qui ont été examinées en 2015-2016 et qui étaient encore en traitement après le 31 mars 2016 ont été reportées à l'exercice 2016-2017.

## Résumé des demandes en vertu de la LAIPVP traitées durant l'exercice 2015-2016

Organisme public	DÉLAI DE TRAITEMENT					OBJET DE LA DEMANDE		DEMANDES EXAMINÉES EN 2015-2016			
	30 jours ou moins	De 31 à 60 jours	61 jours ou plus	En cours	Annulées	Rens. personnels	Rens. généraux	Reportées de 2014-2015	Nouvelles en 2015-2016	Traitées en 2015-2016	Reportées à 2016-2017
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	7	1				5	2		7	7	
Ministère du Développement économique et des Transports	7			1	2	4	7		11	10	1
Ministère de l'Éducation	23	2	2	2		21	8	4	25	27	2
Ministère de l'Environnement	2				1	2	1		3	3	
Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales	7	1				2	6		8	8	
Ministère des Services à la famille	8	3			2	11	2		13	13	
Ministère des Finances	14	6		1	1	11	11	1	21	21	1
Ministère de la Santé	13	5	1	4	1	15	9	2	22	20	4
Ministère de la Justice	24	3		3	1	26	5	2	29	28	3
Collège de l'Arctique du Nunavut	3					3	0		3	3	
Société de crédit commercial du Nunavut	1					0	1		1	1	
Société d'habitation du Nunavut	3					2	1		3	3	
Société d'énergie Qulliq	2		1			2	1		3	3	
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	1					0	1		1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>104</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>150</b>	<b>148</b>	<b>11</b>

## Statistiques sur la formation sur la LAIPVP en 2015-2016

Le gouvernement du Nunavut entend faire appliquer la LAIPVP par tous les organismes publics. Pendant toute la durée de chaque exercice, les employés peuvent assister à des séances de formation sur la Loi, dont la plupart sont offertes par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

Date	Lieu	Public	Participants	Type	Animateur
21 avril 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
20 mai 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
23 juin 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
24 juin 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	13	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
7 juillet 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	18	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
25 août 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
22 septembre 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	8	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
23 septembre 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	9	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
13 novembre 2015	Iqaluit	Coordonnateurs de	3	Formation des	Conseiller

		l'AIPVP du ministère des Services à la famille		coordonnateurs de l'AIPVP	juridique, ministère de la Justice
17 novembre 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
17 novembre 2015	Rankin Inlet	Divers ministères du GN	9	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
18 novembre 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
23 novembre 2015	Iqaluit	Christine Delahunty et services de réadaptation de la région de Qikiqtani	8	Formation de base sur l'AIPVP et organismes de réglementation	Conseiller juridique, ministère de la Justice
25 novembre 2015	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP du ministère des Finances et du ministère des Services à la famille	7	Formation des coordonnateurs de l'AIPVP	Conseiller juridique, ministère de la Justice
26 novembre 2015	Baker Lake	Divers ministères du GN	8	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
27 novembre 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	15	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
20 janvier 2016	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP de la Société d'énergie Qulliq	3	Formation des coordonnateurs de l'AIPVP	Conseiller juridique, ministère de la Justice
29 janvier 2016	Iqaluit	Ministère des Services à la famille	2	Formation des coordonnateurs de l'AIPVP	Conseiller juridique, ministère de la Justice

3 février 2016	Iqaluit	Divers ministères du GN	15	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
3 février 2016	Pond Inlet	Divers ministères du GN	9	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
10 février 2016	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP de la Société d'énergie Qulliq	3	Guide de traitement de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
24 février 2016	Arviat	Divers ministères du GN	8	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
1 <sup>er</sup> mars 2016	Iqaluit	Divers ministères du GN	11	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
2 mars 2016	Pangnirtung	Divers ministères du GN	5	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
2 mars 2016	Iqaluit	Ministère de la Santé	6	Formation de base sur l'AIPVP	Conseiller juridique, ministère de la Justice
		<b>TOTAL</b>	<b>236</b>		